



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture **d'une enquête publique, du lundi 7 novembre à 8 heures 30 au jeudi 8 décembre 2022 à 19 heures**, soit 32 jours consécutifs, sur le projet de **Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)**.

Le siège de l'enquête a été fixé au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde situé 21 rue des acacias à Mazères (33210).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde, ainsi que dans les mairies de chaque commune de la Communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'enquête publique sera complet dans les lieux concernés par une permanence (siège de la Communauté de communes, mairies de Saint-Symphorien, Saint-Macaire, Toulence, Villandraut et Langon). Dans les autres communes, les annexes présentes dans le dossier d'enquête publique ne concerneront que la commune en question.

De plus, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes du Sud-Gironde et dans chaque mairie. Le dossier est également consultable sur le site du registre d'enquête dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/rpicdcsudgironde-web/>

Pendant l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- Portées sur les registres déposés au siège de l'enquête, et dans les mairies de chaque commune de la Communauté de communes, selon leurs heures d'ouverture habituels ;
- Adressées par courrier à la commissaire enquêtrice au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) ;
- Portées sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/rpicdcsudgironde-web/> ou par courrier électronique à l'adresse : rpicdcsudgironde@democratie-active.fr

Le rapport de présentation joint au dossier d'enquête publique, contient des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique. Il sera disponible au siège de l'enquête ainsi que dans chaque mairie de la Communauté de communes, aux horaires d'ouverture habituels.

Les informations sur ce dossier peuvent être demandées à Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE, Cheffe de service urbanisme et habitat de la Communauté de communes du Sud Gironde par courriel l.lamydelachapelle@cdcsudgironde.fr ou par téléphone 05.40.34.50.01 (du lundi au jeudi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes : <https://www.cdcsudgironde.fr/>.

La Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Lisa CANTET, chef de projet développement solaire, en qualité de commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice recevra le public :

- Lundi 7 novembre 2022, de 9h à 12h, au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde, Parc d'activités du Pays de Langon, 21 rue des Acacias, 33210 MAZERES ;
- Lundi 7 novembre 2022, de 13h30 à 16h30, à la Maire de Saint-Symphorien, 15 place de la République, 33113 SAINT-SYMPHORIEN ;
- Mercredi 16 novembre 2022, de 10h à 13h, à la Mairie de Saint-Macaire, 8 allées des Tilleuls, 33490 SAINT-MACAIRE ;
- Vendredi 25 novembre 2022, de 13h15 à 16h, à la Mairie de Toulence, 73 avenue du 8 mai 1945, 33210 TOULENNE ;
- Jeudi 8 décembre 2022, de 9h à 12h, à la Mairie de Villandraut, 1 place du Général de Gaulle, 33730 VILLANDRAUT ;
- Jeudi 8 décembre 2022, de 13h30 à 16h30, au Centre technique municipal de la Mairie de Langon, 2 avenue Léon Jouhaux, 33210 LANGON.

Le Président de la Communauté de communes du Sud Gironde est responsable de la procédure d'élaboration du projet de RLPi.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera tenue à disposition du public au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) et sur le site internet de la communauté de communes (<https://www.cdcsudgironde.fr/>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du RLPi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de RLPi en vue de cette approbation.